

Diepp'Infos

NOVEMBRE 2016 - Numéro 23

EDITO

Les vacances sont terminées, chacun a repris son rythme de travail et une nouvelle saison démarre.

Pour le conseil municipal, il en est de même et la fin de l'année est toujours l'occasion d'une intense réflexion sur les orientations de l'année à venir.

Membre de la Codecom du Pays d'Etain, la commune a délégué une partie de ses compétences à celle-ci. Dans le cadre de la loi NOTRe du 7.08.2015, une mise à jour complète des statuts communautaires a dû être effectuée ; elle est en voie de validation par les 26 conseils municipaux. Pas de grands changements à en attendre autres que des ajustements administratifs qui ont déjà été validés par le préfet.

Les conditions météo favorables ont permis de commencer les travaux de réhabilitation du ruisseau de vaux immédiatement après la réception des autorisations nécessaires. Une réunion publique préalable avait permis d'expliquer le projet et de recueillir les suggestions de chacun.

Cela fait maintenant une saison complète que l'ouvrier communal travaille pour notre commune. Tout le monde est unanime à reconnaître ses qualités professionnelles. Notre village a fait un pas de plus dans la valorisation de son patrimoine environnemental.

En ce qui concerne la première tranche du programme de travaux prévue cette année, les accords de subventions ne sont pas arrivés et occasionnent des retards. (Voir plus loin).

Le syndicat des eaux poursuit son planning de remise à neuf du réseau. Après la rue du Pâquis, le village complet aura été rénové.

En attendant l'arrivée des festivités de fin d'année, je vous souhaite à tous une bonne fin d'année en espérant vous retrouver nombreux à tous les rendez-vous festifs déjà programmés pour les deux mois à venir.

Le Maire,
Michel CHALONS

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 02.09.2016

(10 votants)

- **Redevance d'occupation du domaine public - Orange** : Le Maire rappelle au Conseil sa délibération 2015-19 du 4.09.2015 par lequel il acceptait l'encaissement d'une redevance d'occupation du domaine public communal pour les années 2011 à 2015 relative aux équipements de télécommunication gérés par Orange.
Pour rappel, cette occupation concerne 596 mètres d'artère aérienne, 272 mètres d'artère en sous-sol (conduite), une cabine téléphonique sur 1 m², et une armoire de répartition sur 0.5m².
Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ACCEPTE l'encaissement de la redevance annuelle d'occupation du domaine public communal pour les équipements de télécommunications gérés par Orange, pour 2016 (80.21 €) et les années suivantes, sans qu'il soit besoin de délibérer à nouveau.
- **Indemnité de gardiennage de l'église** : Le Maire informe le Conseil que les circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 08.01.1987 et NOR/IOC/D/11/21246C du 29.07.2011 prévoient que l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église attribuée au prêtre de la paroisse dont relève la commune peut faire l'objet d'une revalorisation au même titre que les indemnités allouées aux agents publics, dans la limite d'un plafond de 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune où se trouve l'église, plafond identique à 2015. Il précise que l'indemnité attribuée par le conseil municipal par délibération 2014-12 du 11.04.2014 était fixée à 50 € mais ne concernait que la seule année 2014, et que par conséquent aucun versement n'a été effectué en 2015.



Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, de maintenir pour 2015, 2016 et les années suivantes à 50€ le montant de l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église versée au profit de la paroisse Saint Michel du Val d'Orne.

- **Subvention complémentaire au comité des fêtes La Dieppoise** : Le Maire rappelle au Conseil sa délibération 2016-04 du 25.03.2016 octroyant une subvention de fonctionnement au Comité des Fêtes La Dieppoise pour l'année 2016. Le Comité ayant eu à faire face à une dépense non prévue de 250 € pour l'organisation de la fête patronale, il sollicite l'octroi d'une subvention complémentaire exceptionnelle.
Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de verser une subvention complémentaire de 250 € au Comité des Fêtes La Dieppoise afin de leur permettre de faire face à une dépense non prévue au budget prévisionnel de l'organisation de la fête patronale, DIT que ladite dépense devra être intégrée dans le prévisionnel 2017 (et les suivants) afin d'être prise en compte lors de l'examen des subventions annuelles.
- **Cession d'un terrain communal** : Le Maire informe le Conseil de la demande de M. CLÉMENT Richard, domicilié 3 rue de la Maroterie, tendant à l'acquisition de la parcelle cadastrée ZM 93 d'une surface de 168m², jouxtant son terrain. Sollicités, les services de France Domaine ont évalué la valeur de cession à 500 euros.
Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, de céder à M.CLEMENT Richard demeurant 3 rue de la Maroterie, la parcelle cadastrée ZM 93 d'une superficie de 168m² pour le prix de 500 €, DIT que le choix du notaire et

les frais liés à cet achat sont à la charge de l'acquéreur, AUTORISE le Maire à signer toute pièce utile à l'aboutissement de cette décision.

- **Décision modificative :** Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de procéder à la décision modificative suivante :
 - article 023 : Virement à l'investissement : + 100.00
 - article 2313 : Construction : + 100.00
 - article 021 : Virement du fonctionnement : + 100.00
 L'équilibre sera fait par prélèvement sur le suréquilibre du budget primitif.
- **Dénomination d'une rue :** Le Maire rappelle au Conseil qu'à l'extrémité de la rue du Pâquis, la portion de rue démarrant du pont enjambant le ruisseau de Vaux (à l'intersection de ladite rue et la rue Sansonnet) et remontant pour rejoindre la rue Mazel (D112), dispose de plusieurs appellations selon les sources auxquelles on se réfère : au Cadastre (site cadaastre.gouv.fr), elle se nomme ruelle du Pâquis ; sur Géoportail (site geoportail.gouv.fr, parcelles cadastrales), elle se nomme ruelle de la Goton Breda ; au tableau des voiries communales adopté le 19.11.2015, elle se nomme rue du Pâquis ; enfin, sur site, le panneau de rue situé à l'intersection avec la D112 indique rue du Pâquis
 Considérant que cette rue bordait au début du siècle dernier une maison bourgeoise dite « le château », bâtie détruite lors de la Première Guerre Mondiale et jamais reconstruite, considérant qu'il existait à cette époque une rue du Château,
 Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de nommer rue du Château la portion de rue démarrant du pont, enjambant le ruisseau de Vaux (à l'intersection de la rue du Pâquis et la rue Sansonnet) et remontant vers le nord pour rejoindre la D112 (rue Mazel), DIT que les numéros de cette rue seront attribués par arrêté municipal, DIT que la longueur de la rue du Pâquis doit par conséquent être ramenée de 360 ml à 270 ml.
- **Tableau des voiries communales :** Le Maire rappelle au Conseil la délibération 2015-21 du 19.11.2015 mettant à jour le tableau des voiries communales pour un total de 3 629 mètres linéaires.
 Afin de rectifier une erreur matérielle s'étant glissée dans le texte de ladite délibération (l'annexe est quant à elle juste) portant sur la longueur totale de la voirie communale (3613 mètres linéaires et non 3629 mètres linéaires, par application de la correction opérée sur le linéaire de l'allée de l'Étang et de l'allée des Lilas, cette dernière étant placée dans les voies à caractère de rue),
 Afin de tenir compte de la délibération 2016-14 adoptée ce jour, 02.09.2016, ramenant la rue du Pâquis de 360 mètres linéaires à 270 mètres linéaires par la création de la rue du Château pour une longueur de 90 mètres linéaires,
 Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de mettre à jour le tableau de classement des voies communales pour un total de 3 613 mètres linéaires tel qu'annexé à la présente délibération.
- **Affouages 2016-2017 :** Afin de satisfaire les besoins de chauffage des habitants de la commune, selon l'article L243 du Code Forestier, le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage » et des houppiers des tiges reconnues en qualité « bois d'œuvre » provenant de la parcelle 14, DIT que l'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de 3 garants que sont, conformément à la délibération 2014-06 du 11.04.2014, MM. Ludovic SANCHEZ, Arnaud LAMBRIX, et Michel WILLEMEN, enfin DIT que le délai d'enlèvement des bois d'affouage est fixé au 15.10.2018. Après cette date, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot seront déchus des droits s'y rapportant, conformément aux dispositions de l'article L243.1 du Code Forestier.

Réunion du 28.10.2016

(8 votants)

- **Décision modificative :** Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de procéder à la décision modificative suivante :
 - article 627 : Services bancaires : - 300.00
 - article 6218 : Personnel extérieur : + 3000.00
 - article 6413 : Personnel non titulaire : - 500.00
 - article 64168 : Emploi d'insertion : + 1200.00
 - article 6531 : Indemnités : + 700.00
 - article 6574 : Subventions : + 350.00
 - article 66111 : Intérêts des emprunts : - 1000.00
 L'équilibre sera fait par prélèvement sur le suréquilibre du budget primitif.
- **Sécurisation de la traversée du village :** Le Maire rappelle au Conseil le projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village, validé par délibération du 25.03.2016 pour un montant global estimé par le maître d'œuvre à 236 184 € HT, et qui comprend plusieurs axes :
 - aménager les usoirs de part et d'autre de la chaussée pour apporter un visuel cohérent et homogène d'un bout à l'autre du village, ceci en assurant la sécurisation des cheminements piétons en offrant un support stabilisé, conforme aux normes PMR.
 - sécuriser l'arrêt de bus scolaire, par de la signalétique horizontale, verticale et du mobilier urbain
 - créer plusieurs passages protégés, aujourd'hui absents, en fonction de logiques de cheminement,
 - créer 3 ralentisseurs sur la RD, afin de limiter la vitesse de traversée du village,
 - sécuriser le carrefour entre la D112 et la voie communale menant de Dieppe à Maucourt, carrefour présentant actuellement un certain danger.
 Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité APPROUVE le plan de financement modifié et SOLICITE l'accompagnement des cofinanceurs visés dans ce plan.
- **Indemnité de conseil au trésorier communal :** Le Maire rappelle au Conseil les délibérations 2015-11 du 13.04.2015 et 2015-25 du 19.11.2015 attribuant respectivement une indemnité de conseil au comptable public pour les exercices 2014 et 2015, par application de l'arrêté du 16.12.1983. Il présente le décompte des indemnités qu'il est possible de verser au trésorier municipal au titre de l'exercice 2016, à savoir 175.22 € bruts au taux de 100%.
 Le Conseil, après en avoir délibéré, et par 5 voix pour et 3 contre, DECIDE de verser l'indemnité de conseil à Mme Florence HAUSS, trésorier municipal, au taux de 100% pour l'exercice 2016 et les suivants, sur la base du décompte produit par le trésorier chaque année.
- **Modification des statuts de la Codecom du Pays d'Etain :** Le Maire présente au Conseil le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Etain faisant suite à la loi NOTRE. Les modifications concernent la composition du conseil et du bureau, la structuration des statuts en compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, des ajouts et correctifs dans la rédaction des compétences,....
 Le Conseil, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la modification statutaire envisagée.



AGENDA

A noter, les prochaines manifestations communales :

- Vendredi 11.11.2016 - 11h30 : Commémoration Armistice
- Samedi 19.11.2016 - 19h30 : Beaujolais (La Dieppoise)
- Samedi 17.12.2016 - 16h30 : Arbre de Noël
- Samedi 14.01.2017 - 11h00 : Vœux du maire à la population

LE POINT SUR LES TRAVAUX



Dans le 22^{ème} Diepp'infos, nous vous avons exposé le projet retenu par le Conseil Municipal visant à sécuriser et aménager la traversée de la commune par la création de cheminements piétons stabilisés de part et d'autre de la rue Mazel, répondant aux normes d'accessibilité, la sécurisation de l'arrêt des bus scolaires, la matérialisation du carrefour RD112 (rue Mazel)/route de Maucourt, et enfin la mise en place de 3 ralentisseurs et de passages piétons répartis sur toute la longueur de la rue Mazel.

Cette première phase de travaux chiffrée à 236 184 € HT pourrait être suivie de la requalification de la place de la Mairie et de sa fontaine, de l'aménagement des abords de la mairie et de l'église avec matérialisation du stationnement.

Pour la première phase de travaux que la commune n'est pas en mesure d'autofinancer sans un recours à l'emprunt, ce que nous souhaitons limiter au maximum, nous avons sollicité

différents financeurs afin d'approcher les 80% de cofinancements publics, maximum autorisé par la loi : l'Etat (au titre de 2 enveloppes différentes), le département (2 enveloppes), le GIP Objectif Meuse (fonds liés au Laboratoire de Bure), la réserve parlementaire via le député Dumont, et enfin l'enveloppe liée à la répartition du produit des amendes de police.

Malgré l'envoi de ces 7 demandes, chacune en « x » exemplaires, nous n'avons obtenu aucune réponse positive pour 2016. Certains interlocuteurs nous ont invité à représenter le dossier pour 2017 ce qu'évidemment nous ferons.

Par conséquent, contrairement à ce qui vous avait été indiqué, aucun commencement d'exécution ne pourra intervenir en 2016, et quoiqu'il en soit nous ne validerons pas de travaux sans avoir acquis un cofinancement suffisant au regard de l'intérêt de ce projet et de nos capacités financières.

SIAEP DIEPPE-DAMLLOUP



Comme annoncé dans l'article de Diepp'infos d'avril, le SIAEP a décidé d'engager les travaux de renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable des rues Laufée et Feuilla à Damloup et de la rue du Pâquis à Dieppe sous Douaumont (si les finances le permettent).

Pour se faire accompagner dans ce projet, le SIAEP a lancé un appel d'offres de maîtrise d'œuvre. Suite à l'analyse des offres reçues, le bureau d'études S.E.T.R.S, dont le siège social est situé à Lisle-en-Rigault (Meuse), a été retenu pour un montant de prestations de 8 340 € TTC.

Les missions confiées à ce bureau d'études sont :

- Etude et descriptif des travaux à réaliser,
- Chiffrage estimatif des travaux,
- Lancement de l'appel d'offres vers les entreprises,
- Ouverture des offres et vérification de la conformité des documents,
- Suivi des travaux jusqu'à la réception.

Sur la commune de DAMLLOUP les travaux concernent le renouvellement de 700 ml (environ) de conduite fonte de \varnothing 80 ou \varnothing 100 et de 37 branchements compteurs (rue Feuilla et rue de la Laufée).

En tranche conditionnelle, des travaux seront réalisés sur la commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT : renouvellement de 250 ml (environ) de conduite en fonte ductile de \varnothing 80 et de 16 branchements (Rue du Pâquis). Toutefois, ces travaux ne

pourront se faire en 2017 que si nous obtenons de bonnes offres de la part des entreprises, sinon, ils seront reportés l'année suivante.

Ces travaux de renouvellement de conduites s'effectueront au cours du 1er semestre 2017.

Qualité de l'eau à Dieppe sous Douaumont :

Depuis quelques semaines, les analyses effectuées par le laboratoire Eurofins révélaient dans l'eau distribuée une absence de chlore et ce, malgré notre dispositif de chloration automatique.

Après plusieurs contrôles effectués par la société Véolia qui ont donné des résultats contradictoires à ceux d'Eurofins, nous avons décidé de changer notre dispositif de chloration qui semblait mal fonctionner. Le technicien de chez Véolia a fourni plusieurs explications au mauvais fonctionnement de la pompe. L'une d'elles viendrait des travaux effectués sur le réseau : des tuyaux neufs, plus aucune fuite donc un débit plus important avec une pompe probablement inadaptée à ce nouveau débit.

Le changement de pompe vient d'être effectué et des réglages plus précis sont en cours concernant le taux de chlore encore un peu trop présent.

Le Président
Alain MACEL

NOUVEAU SITE INTERNET



Nous vous l'annonçons dans le précédent Diepp'infos, en avril, un nouveau site internet allait voir le jour en 2016.

C'est désormais chose faite depuis la publication fin août de cette nouvelle version.

La première mouture avait été mise en ligne en mars 2009 et les retours sur cet outil, tant par la population dieppoise que par les visiteurs occasionnels, ont toujours été très positifs.

L'internet étant un espace en perpétuel mouvement, une refonte tant esthétique que technique s'imposait après toutes ces années.

Nous avons souhaité profiter de cette révision pour enrichir le contenu de nouvelles informations (carte communale, accès au cadastre, inscription aux alertes SMS, délibérations de la Codecom, assainissement non collectif, Risques majeurs, Natura 2000, haut débit, les maires, les curés,...). De nouveaux outils pour les usagers pourraient y être ajoutés dans les mois à venir.

Comme le précédent, cette nouvelle version du site a été entièrement réalisée en interne, par un membre du conseil, et donc, sans aucune dépense pour la commune.

Nous vous en souhaitons une bonne visite.

EN BREF

JOUER BOUGER

Les séances de sport ont repris depuis le 4 septembre dernier.



Une marche nocturne est prévue dans les semaines à venir (date non fixée). Rendez-vous comme d'habitude à partir de 18h00 sous le préau derrière la mairie pour un départ à 18h30. Le circuit sera de 12 km environ dans les bois, à l'issue duquel on se retrouvera dans la salle des fêtes pour continuer cette rencontre conviviale et déguster la soupe à l'oignon et les mets salés et sucrés préparés par les bénévoles de l'association.

Une participation de 5€ par personne est demandée (gratuit pour les moins de 10 ans).

Une information sera diffusée début novembre aux habitants de Dieppe et dans les villages avoisinants Dieppe.

Tout le monde est le bienvenu.

LA DIEPPOISE

Samedi 2 juillet, à partir de 19h, le comité des fêtes La Dieppoise avait organisé un barbecue suivi d'un bal gratuit avec l'orchestre Retro-Musette. Etant donné que c'était la Coupe d'Europe 2016 de football, un rétroprojecteur avait été installé dans la salle des fêtes pour que les fans de foot puissent suivre les quarts de final.



Dimanche, après l'office religieux, un apéritif a été offert par la municipalité. Ensuite il y avait un repas sur réservation où une soixantaine de personnes a répondu présent. Dans l'après-midi chacun a pu s'afférer aux jeux préparés par Patrick et Anne-Laure (pêche, quilles, initiation à la sarbacane,...); il fallait trouver aussi le poids d'un jambon sec et c'est Alain LIETZ de Maucourt qui l'a remporté (6,050kg). La journée s'est déroulée dans la bonne humeur avec le soleil au rendez-vous. En début de soirée, le barbecue a été rallumé et le match de foot a été suivi par de nombreuses personnes.

LES HABITANTS

Ils se sont mariés :

- Mathieu MICHILSEN et Vanessa GEORGE, se sont mariés le 27.08.2016. Ils demeurent avec leur fille Maëlys au 1 rue du Lavoir.

De nouveaux habitants à Dieppe :

- Richard CLEMENT et Christelle FOURNEAU ont emménagé mi juillet avec leur fils Noa au 3 rue de la Maroterie. Richard est agent de fabrication à la SOVAB et Christelle est agent d'animation à la Codecom du Pays Etain
- Mickaël BOUCHAUD et Angélique DELABAS ont emménagé mi-juillet place de la Mairie avec leurs 2 enfants, Lucas et Adrien. Angélique est agent d'animation à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun
- Karl PIERSON a emménagé au 44 rue Mazel. Karl est soudeur à Troyes. Il succède à Nathalie JUTARD qui a emménagé au 66 rue Mazel.

IMPOT FONCIER : STAGNATION OU HAUSSE ?

La taxe foncière, récemment reçue par les propriétaires au titre de l'année 2016 fait apparaître une **stabilité** de l'ensemble des taux par rapport à 2015 :

- Commune : 7.28% (7.28 en 2015)
- Intercommunalité (Pays d'Etain): 16.81% (16.81 en 2015)
- Département de la Meuse : 25.72% (25.72 en 2015)



Néanmoins, vous avez constaté une hausse de l'impôt à verser au Trésor. Pourquoi ?

La commune, la communauté de communes ou le département n'ont de pouvoir que sur le taux de l'impôt foncier. Par contre, l'Etat revalorise chaque année la base fiscale, c'est-à-dire la valeur fiscale de votre bien sur laquelle vont s'appliquer les différents taux. Ainsi, sans travaux particulier, la valeur fiscale 2016 de mon domicile (J.C PATON) a-t-elle été revalorisée de 1.02%, générant une hausse d'impôt foncier de 8 € (soit 1€ de plus pour la commune, 2€ pour la codecom, 4€ pour le département, et 1€ pour l'Etat au titre des frais de gestion).

RAPPEL : DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Carte d'identité

Depuis le 01.01.2014, si vous disposez d'une carte d'identité sécurisée (plastique rigide), sa validité est **automatiquement portée de 10 ans à 15 ans** sans qu'aucune démarche ne soit nécessaire. Attention cependant si vous devez vous rendre à l'étranger car cette réglementation nationale sera inconnue dans le pays visité et la carte sera considérée périmée. Il est alors préférable de vous munir de votre passeport si vous en détenez un. La carte d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Pour un renouvellement ou une première demande, adressez-vous en mairie. La délivrance est gratuite, sauf en cas de renouvellement suite à la perte de votre carte (25€).

Passeport

Depuis un décret de 2005, le passeport français est désormais biométrique. Une puce électronique contient notamment votre photo et vos empreintes.

Attention : un enfant ne peut plus être inscrit sur le passeport de ses parents : il doit avoir son propre passeport.

Pour obtenir un passeport, il est indispensable de se rendre dans l'une des 2000 mairies dotées de l'appareillage nécessaire (les plus proches étant Verdun, Etain, Briey, Jarny).

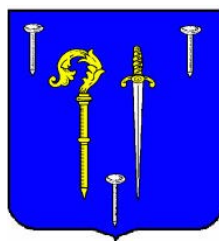
Inscriptions sur les listes électorales

Si vous venez d'emménager sur la commune, si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, n'oubliez pas de le faire avant le 31.12.2016 afin de pouvoir participer aux scrutins de 2017 (Présidentielles et Législatives).

COMMUNE DE DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT

55 rue Mazel
55400 DIEPPE SOUS DOUAUMONT
Fax : 03 29 88 31 93
E.Mail : mairiedieppesousdouaumont@wanadoo.fr
Site internet : www.dieppe-sous-douaumont.fr

Horaires d'ouverture au public : Lundi de 15h30 à 17h30 et samedi de 10h00 à 12h00



Directeur de publication : Michel CHALONS

Textes et rédaction :

*La commission Information & Communication
(Michel CHALONS, J-Christophe PATON, Marc AGAUGUE, Rachel DEBART, Claudine DIDRY)*

*Imprimé par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique*